

Dynamique et innovations territoriales et sociétales

Maquette financière totale du CPIER : 51,2 M€

- ▶ DÉVELOPPER DE NOUVELLES MÉTHODES DE TRAVAIL AVEC LES TERRITOIRES POUR FAIRE ÉMERGER DES PROJETS
- ▶ STRUCTURER LES CONNAISSANCES SUR LE FLEUVE
- ▶ SENSIBILISER LE PUBLIC AUX ENJEUX DU TERRITOIRE RHÔNE-SAÔNE

Approche transversale reconnaissant la multifonctionnalité des territoires du Rhône et de la Saône, ce volet est une innovation du CPIER 2015-2020.

Fort du retour d'expériences de la période 2007-2013, les partenaires souhaitent développer de nouvelles méthodes de travail permettant d'appréhender de manière intégrée l'ensemble des enjeux de chaque territoire : il s'agira par exemple, sur les sites à enjeux multiples, de signer des conventions avec les acteurs des territoires pour que les interventions du Plan Rhône soient mieux coordonnées.

Ce volet vise également à partager avec les gestionnaires et le grand public les nombreuses connaissances scientifiques et techniques sur le fleuve, issues notamment de la première programmation du Plan Rhône, et les bonnes pratiques.

Accompagner des stratégies interrégionales d'aménagement et de développement des territoires en bordure du Rhône et de la Saône : 40 M€

- Analyser les pressions sur l'occupation de l'espace, identifier les potentiels économiques et proposer des orientations interrégionales d'aménagement et d'occupation de l'espace
- Soutenir des opérations innovantes d'aménagement prenant en compte les usages du foncier et les enjeux environnementaux et économiques du Plan Rhône
- Approfondir la coopération avec le monde économique et faire émerger des projets économie/culture et patrimoine favorisant la cohésion sociale et la création d'emplois pérennes
- Valoriser les atouts économiques des territoires : promouvoir le développement d'activités utilisant la voie d'eau ou en lien avec la culture et le patrimoine des territoires en bordure du fleuve, favoriser l'accueil et le développement de PME
- Accompagner les projets innovants ou expérimentaux générateurs d'emplois : agriculture urbaine, installations culturelles éphémères
- Développer les filières.

Sensibiliser aux enjeux de l'axe Rhône-Saône : 3,2 M€

- Assurer la communication du Plan Rhône auprès des porteurs de projets, associations, élus et du grand public
- Donner de la visibilité et de la reconnaissance au label « Plan Rhône »
- Assurer des actions d'éducation à l'environnement pour les populations riveraines du fleuve.

Le pilotage technique de ce volet est assuré collectivement par le partenariat du Plan Rhône.

Capitaliser et diffuser les connaissances liées au fleuve Rhône et à la Saône : 3 M€

- Valoriser la connaissance afin de faire du Rhône et de la Saône une référence européenne en matière de gestion d'un grand fleuve et de son bassin versant
- Améliorer la capacité collective des acteurs du Rhône et de la Saône à répondre aux actuels et futurs enjeux du territoire

Mobiliser les acteurs de la recherche sur des sujets stratégiques pour le Rhône et la Saône : 5 M€

- Définir une stratégie interrégionale de recherche et d'innovation
- Impulser le travail de recherche sur des sujets stratégiques du Plan Rhône pour aider à la prise de décision en matière d'aménagement et de gestion et les mettre à disposition du public
- Identifier et sensibiliser aux enjeux du Plan Rhône les réseaux de recherche et d'expertise scientifique régionaux, inter-régionaux et nationaux.



GOVERNANCE & FINANCEMENT

UNE GOUVERNANCE REPRÉSENTATIVE DU TERRITOIRE ET PARTENARIALE

Le **Comité Directeur** est composé des partenaires fondateurs ; il veille à la pertinence et à la cohérence d'ensemble du Plan Rhône. Le **Comité de Suivi** est l'instance de concertation. Il est composé des membres du Comité Directeur et de l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités locales, chambres consulaires régionales, conseil scientifique).

Des instances de programmation sont également constituées pour permettre l'examen des dossiers et leur financement.

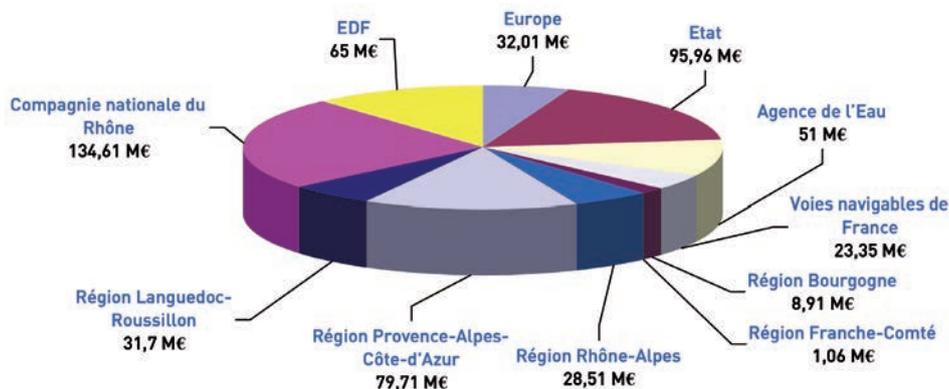
Les partenaires du Plan Rhône

Le Plan Rhône est issu d'un partenariat exemplaire entre l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, Voies Navigables de France, les Régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, la CNR et EDF.

LES OUTILS FINANCIERS DU PLAN RHÔNE

Le deuxième Contrat de Projets Interrégional Plan Rhône (CPIER) 2015 - 2020 été signé le 30 octobre 2015.

→ Les engagements financiers des partenaires pour 2015-2020



Depuis 2007, l'Europe s'engage auprès des partenaires du Plan Rhône et accompagne ce projet avec des fonds FEDER (Fonds européen de développement régional), à travers le POP (Programme Opérationnel Plurirégional) Rhône-Saône 2014-2020.

Outil financier au service du Plan Rhône, le POP a été adopté par la Commission Européenne fin 2014. Le programme opérationnel Plurirégional mobilise 33 M€ et se décline sur 4 axes stratégiques majeurs :

- Faire face au risque d'inondation : 9,22 M€
- Soutenir le transport fluvial en respectant l'environnement : 9,99 M€
- Préserver et restaurer les milieux humides : 6,48 M€
- Promouvoir le patrimoine touristique par l'itinérance douce : ViaRhôna et Voie Bleue Charles le Téméraire : 6,32 M€

Les objectifs du CPIER

- Accompagner la mise en œuvre du Plan Rhône pour la période 2015-2020 sans être exclusif d'autres actions et financements à l'initiative des partenaires sur cette période et au-delà.
- Fédérer les nombreux acteurs intervenant sur le bassin du Rhône et permettre l'expression d'une **solidarité** entre les territoires.
- Contractualiser les engagements financiers des partenaires du Plan Rhône pour un total de **850 M€** de projets de développement durable sur l'axe Rhône-Saône.

LES SIGNATAIRES DU PLAN RHÔNE 2015-2020

État, Comité de bassin Rhône-Méditerranée, Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, CNR, EDF, Voies Navigable de France, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Plan Rhône

2015 - 2020

Un engagement partagé pour soutenir les projets de développement durable sur les territoires du Rhône et de la Saône.

Le Plan Rhône donne vie à vos projets autour du Rhône et de la Saône.

- Réduire le risque **inondation**.
- Préserver la **qualité des eaux, la ressource et la biodiversité** et adapter les territoires au changement climatique.
- Créer de la valeur et des emplois en développant le **transport fluvial** et les sites portuaires.
- Développer l'économie **touristique** en s'appuyant sur les **patrimoines** emblématiques du Rhône et de la Saône.
- Mobiliser les **énergies** et contribuer au succès de la transition énergétique.
- Accompagner les **dynamiques locales** en faveur d'une nouvelle approche des **territoires** du Rhône et de la Saône et **sensibiliser** aux enjeux du fleuve.

555 M€
à engager entre 2015
et 2020 pour soutenir
850 M€
de projets
dans les territoires

2015-2020
R H Ô N E
Donnons un avenir à notre fleuve

LEUROPÉ S'ENGAGE
pour le Rhône
et la Saône
avec le FEDER

www.planrhone.fr

Protéger les riverains du Rhône et de la Saône

Maquette financière totale du CPIER : 259 M€
Programme POP Feder : 9,22 M€

© Mairie d'Arles

INONDATIONS

AMÉNAGER LE TERRITOIRE POUR RÉDUIRE SA VULNÉRABILITÉ AU RISQUE D'INONDATION

Fondée sur des principes de solidarité face aux crues et des choix d'aménagement, la stratégie du volet inondations du Plan Rhône vise à agir sur toutes les composantes du risque à travers un programme d'actions territorialisé et concerté. Les actions engagées se déploient dans une logique de complémentarité entre prévention du risque et protection des biens et des personnes, en conciliant la rareté du foncier et le dynamisme démographique et économique.

Agir sur l'aléa : 223 M€

- Sécuriser les ouvrages de protection et réduire les durées de submersion des terres inondées
- Préserver les champs d'expansion des crues pour réduire l'impact des inondations sur les secteurs densément urbanisés.



© DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Travaux de sécurisation des digues



© DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Hangar agricole surélevé



Développer la culture du risque

© DREAL RA

Réduire la vulnérabilité des territoires : 19 M€

Les aménagements hydrauliques peuvent réduire la fréquence ou l'importance des inondations, mais pas les supprimer. Des solutions doivent donc être recherchées pour ne pas aggraver la situation actuelle :

- Maîtriser le développement urbain : élaboration des Plans de Prévention des Risques Inondation conformément à la doctrine Rhône, planification par les collectivités
- Réduire au maximum les dommages en cas de crues en adaptant les constructions et activités existant en zone inondable (habitat, entreprises, exploitations agricoles, bâtiments et services publics, réseaux, etc.)

Savoir mieux vivre avec le risque : 15 M€

Se protéger durablement contre les inondations passe par une meilleure connaissance du fleuve et des enjeux :

- Soutenir les opérations d'information préventive
- Mettre en place des outils de prévision des crues et de préparation à la gestion de crise
- Développer la culture du risque à travers des actions innovantes de sensibilisation.

Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages : 2 M€

A ce jour, seuls certains secteurs se sont dotés de structures aux moyens suffisants pour mettre en œuvre des actions efficaces de gestion du risque inondation. En s'appuyant sur les dynamiques actuelles nationales ou locales et en identifiant les besoins des maîtres d'ouvrages existants et des territoires orphelins, cet axe vise à favoriser la structuration des collectivités le long de l'axe Rhône-Saône.

Le pilotage technique de ce volet est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes

EN CHIFFRES

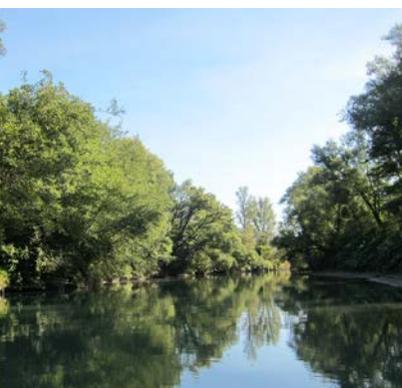
- Crue de décembre 2003 sur le Rhône : 1 milliard d'euros de dégâts et 32 000 personnes déplacées
- 66% des riverains du Rhône connaissent les crues historiques
- 128 M€ consacrés à la sécurisation des systèmes de protection en Camargue
- 19 M€ dédiés à l'amélioration de la connaissance du fleuve et au développement de la culture du risque
- 85 exploitations ayant réalisé des travaux de réduction de vulnérabilité

**QUALITÉ
DES EAUX,
RESSOURCE &
BIODIVERSITÉ**

Pour des milieux aquatiques vivants

Maquette financière totale du CPIER : 125 M€
Programme POP Feder : 6,48 M€

© G. Poussard



Zone humide de Gevigney-et-Mercey (Haute-Saône)

D'ICI 2020...

- Atteindre le bon état pour 60% du linéaire de la Saône et du Rhône d'ici 2021, 100% en 2027.
- Ré-ouvrir 200 km de fleuve et l'accès aux affluents aux poissons migrateurs, de la mer jusqu'à la Galaure.
- Restaurer plus de 30 km de berges pour redonner vivacité et biodiversité au Rhône.
- Reconnecter 400 ha supplémentaires de zones humides au fleuve.
- Réduire en priorité les 6 substances toxiques dont les rejets dans le fleuve représentent plus de 30% des émissions totales sur le bassin Rhône-Méditerranée (tributylphosphate, benzène, zinc, nickel, hexachlorobenzène isoproturon, fluoranthène).

REDONNER DE LA NATURE AU RHÔNE ET A LA SAÔNE, UN ATOUT POUR LES TERRITOIRES

Le volet Qualité des eaux, ressource et biodiversité du Plan Rhône investit pour que le Rhône et la Saône retrouvent et conservent leur richesse écologique. Améliorer le fonctionnement de ces cours d'eau est un atout pour le développement des territoires. C'est aussi les préparer pour faire face aux effets du changement climatique.

Réduire la pollution par les toxiques et les pesticides sur le Rhône et la Saône : 15 M€

- Réduire les principales sources industrielles et urbaines de substances toxiques
- Accompagner la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités (objectif national 2020)
- Réduire les pollutions par les pesticides agricoles, en particulier sur la Saône.

Restaurer la qualité écologique du Rhône et de la Saône : 43 M€

- Réhabiliter d'anciens bras (lônes) pour diversifier les habitats
- Favoriser un élargissement contrôlé et localisé du lit du Rhône (remobilisation des marges alluviales) pour dynamiser le fonctionnement sédimentaire
- Redonner des espaces de vie aux organismes aquatiques et limiter les crues.

Faciliter la circulation des poissons : 26 M€

Aménager le franchissement des obstacles (seuils, barrages) sur l'axe Rhône-Saône et aux confluences, en particulier pour les poissons migrateurs, dans le cadre du PLAGEPOMI*.

* PLAGEPOMI : Plan de gestion des poissons migrateurs.

Restaurer le fonctionnement naturel des milieux humides : 16 M€

Reconnecter les zones humides latérales pour réguler le cycle de l'eau et soutenir l'adaptation au changement climatique. Éponges naturelles, les zones humides atténuent les crues, retiennent l'eau lors des étiages et favorisent la recharge de la nappe souterraine. Elles sont aussi des filtres naturels pour épurer l'eau et des refuges pour la biodiversité.

Partager la ressource en eau et s'adapter au changement climatique : 9 M€

- Encourager les économies d'eau, en particulier sur les secteurs en déficit, et organiser le partage de la ressource
- Agir pour s'adapter au changement climatique, en déclinaison du plan de bassin : chasser le gaspillage, désimpermeabiliser les sols pour laisser l'eau s'infiltrer ; maintenir des ripisylves, ...

Anticiper, orienter, évaluer pour des actions efficaces sur le Rhône et la Saône : 16 M€

- Maintenir le socle de recherche nécessaire pour répondre aux enjeux de gestion
- Renforcer le partage des connaissances avec les gestionnaires.



© Lubomir Hlasek

Le pilotage technique de ce volet est assuré par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

TRANSPORT
FLUVIAL

Développer le transport fluvial

sur le Rhône et la Saône

Maquette financière totale du CPIER : 182 M€

Programme POP Feder : 10 M€

DIAMANT

© VNF - Direction interrégionale Saône-Rhône-Méditerranée

EN CHIFFRES

- 2 fois plus de trafic fluvial en tonne/km sur le bassin Rhône-Saône entre 1998 et 2008
- 2 à 4 fois moins de CO² émis par tonne/km transportée sur le fleuve par rapport au transport par poids-lourds
- 3 fois moins d'énergie consommée par tonne/km transportée sur le fleuve par rapport au transport par poids-lourds
- 20 % de l'activité agricole et industrielle française dans le bassin Rhône Méditerranée.
- 230 entreprises industrielles et de logistique implantées le long du Rhône.

CRÉER DE LA VALEUR ET DES EMPLOIS EN DÉVELOPPANT LE TRANSPORT FLUVIAL ET LES SITES PORTUAIRES

L'axe fluvial Rhône-Saône constitue une voie de communication importante pour les échanges commerciaux entre l'Europe et la Méditerranée. Le développement du transport fluvial sur l'axe est devenu une absolue nécessité.

Développer le trafic fluvial de marchandises : 20,1 M€

- Promouvoir le transport fluvial de marchandises et développer l'offre multimodale des plateformes portuaires sur l'ensemble du bassin Rhône-Saône, notamment grâce à la structure Medlink Ports*
- Définir des stratégies de développement portuaire cohérentes, aider au report modal en développant les embranchements fluviaux, et soutenir l'innovation et la modernisation de la cale.

Développer les actions de formation en faveur des métiers de la voie d'eau : 1 M€

- Accroître la formation initiale et continue des navigants
- Introduire et déployer le module de transport fluvial dans les formations initiales en DUT
- Améliorer la capacité d'accueil scolaire des enfants de bateliers.

Poursuivre et optimiser les opérations d'infrastructures fluviales : 148,3 M€

Afin de lever les freins à la croissance de la demande :

- Poursuivre les travaux de modernisation du canal du Rhône à Sète
- Réaliser des appontements pour le commerce
- Aménager des interfaces fluviales pour la logistique urbaine
- Réaliser des aménagements portuaires (plateformes, quais, outillage, entrepôts, ...).

Accompagner la croissance du trafic en améliorant les services : 11,89 M€

Moderniser le slipway d'Arles, étude d'opportunité et de définition d'un second site de réparation navale à haute performance environnementale sur le bassin Rhône-Saône-Méditerranée, permettant d'accueillir et de traiter de plus grands bateaux.

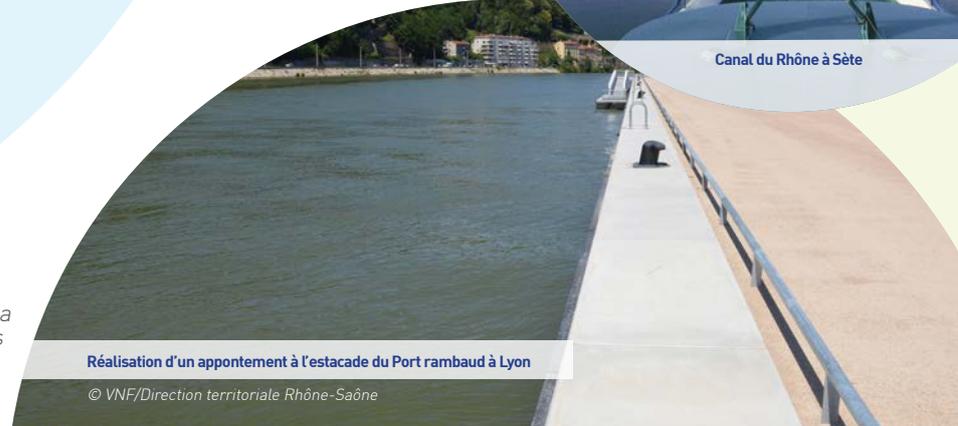
Poursuivre les actions de recherche et d'innovation autour du transport fluvial et de la pluri-modalité liée au fleuve : 1 M€

- Motorisation propre des unités fluviales
- Optimisation des cales fluviales et fluvio-maritimes
- Logistiques intermodales.

* L'Agence de développement Medlink Ports est une structure créée en janvier 2015 par l'association du Grand port maritime de Marseille (GPMM), la Compagnie nationale du Rhône (CNR), Voies navigables de France (VNF) et les ports du bassin Rhône-Saône. Elle assure la promotion et le développement du transport fluvial pour l'ensemble du bassin Rhône-Saône.



Canal du Rhône à Sète



Réalisation d'un appontement à l'estacade du Port rambaud à Lyon

© VNF/Direction territoriale Rhône-Saône

Le pilotage technique de ce volet est assuré par la Direction territoriale Rhône-Saône de Voies Navigables de France (VNF)

Un potentiel de développement économique autour du Rhône et de la Saône

source de cohésion et de richesse

Maquette financière totale du CPIER : 160 M€
Programme POP Feder : 6,32 M€

AUGMENTER L'ATTRAIT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU BASSIN RHÔNE - SAÔNE

Le développement d'une offre touristique associée à cet axe fluvial Rhône - Saône représente une opportunité pour les régions partenaires de diversifier leur gamme d'offres touristiques.

En reliant des zones touristiques à des zones moins fréquentées, le développement d'infrastructures à l'échelle du bassin est facteur de cohésion sociale et économique en stimulant le développement sur l'ensemble de ces territoires.

Le grand enjeu du volet Tourisme et Patrimoine du Plan Rhône 2015 - 2020 est de confirmer la place des destinations ViaRhôna et Charles le Téméraire / Voie Bleue comme des destinations touristiques majeures du XXIème siècle pour la France avec une attractivité forte au niveau international.

Finaliser les itinéraires cyclables au bord du Rhône et de la Saône ViaRhôna et Charles le Téméraire / Voie bleue en France : 50 M€

- Assurer leur interconnexion et les relier avec l'itinéraire cyclable suisse N° 1 « Route du Rhône » et leur mise en tourisme au niveau régional et interrégional
- Achever leur aménagement, y compris leur signalisation, et les outils de suivi de leur fréquentation
- Assurer la promotion globale des itinéraires, rendre l'information des itinéraires disponibles sous différents supports, compatibles avec la mobilité
- Soutenir la mise en tourisme sur les tronçons déjà réalisés.

Contribuer au développement d'un tourisme fluvial bénéficiant aux territoires : 75 M€

- Promouvoir une stratégie partagée de développement du tourisme fluvial en favorisant les synergies entre la mise en tourisme de la ViaRhôna et de la Charles-Le-Téméraire / Voie Bleue
- Accompagner la création et la modernisation des équipements fluviaux, notamment pour réduire les nuisances éventuelles
- Soutenir la création d'équipements de loisirs d'intérêt interrégional complétant l'offre touristique des itinéraires cyclables structurants et du tourisme fluvial.

Inventorier et valoriser, notamment grâce aux nouvelles technologies de l'information, le patrimoine emblématique des territoires qui favorise les retombées liées au tourisme itinéraire doux et fluvial : 35 M€

- Soutenir l'aménagement de sites d'observation ou de lecture du paysage, la protection et la mise en valeur des espaces fragiles et du patrimoine culturel (bâti ou non)
- Mettre en oeuvre la signalisation d'informations liées au patrimoine remarquable traversé, et développer les outils immatériels (films, réalité augmentée,...)
- Renforcer la connaissance environnementale des fleuves par une mise en tourisme raisonnée des espaces naturels sensibles et des lieux d'activités économiques liés aux fleuves
- Rénover les patrimoines emblématiques liés au fleuve et à fort intérêt touristique.



Développer le tourisme fluvial
sur le Rhône.



Le copyright

EN CHIFFRES

- 859 km de ViaRhôna et un taux de croissance de la fréquentation de +22 %, entre 2013 et 2014.
- www.viarhona.com en deuxième place sur la liste des sites internet français dédiés aux véloroutes les plus fréquentées.
- La Charles le Téméraire : 670 km reliant Lyon au Luxembourg dont 427 km (63%) de « Voies bleues » longeant les rivages de Saône. Un axe majeur d'accueil des touristes itinérants en provenance du Benelux.
- Croisières fluviales : 110 000 passagers transportés grâce aux 24 paquebots fluviaux (13 en 2009 soit une hausse de + 84.62 %)
- Retombées économiques évaluées à 122,9 M€ en 2013.

Le pilotage technique de ce volet est assuré par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Auvergne-Rhône-Alpes.

ÉNERGIE

Contribuer au succès de la transition énergétique

Maquette financière totale du CPIER : 72,5 M€

MOBILISER LES ÉNERGIES DU RHÔNE ET DE LA SAÔNE POUR EN FAIRE UN GISEMENT ÉNERGETIQUE 100 % RENOUELABLE.

La production d'énergie électrique est un enjeu majeur pour le bassin Rhône - Méditerranée, qui produit environ 25 % de l'énergie électrique française - principalement non-émettrice de carbone, tous modes de production confondus - et environ 60 % (35 à 40 TWh) de l'énergie hydroélectrique nationale. Les eaux du Rhône permettent à elles seules une production moyenne annuelle d'électricité décarbonée de plus de 105 TWh dont 90 TWh d'origine thermique et 15,5 TWh d'origine hydraulique.

Le volet énergie du Plan Rhône doit permettre de contribuer au développement de la production d'énergie renouvelable sur l'axe Rhône-Saône tout en veillant à une gestion équilibrée de la ressource en eau et en respectant la qualité des milieux et des paysages.

Optimiser la ressource en eau et valoriser la ressource énergétique renouvelable : 60 M€

- Dans une approche environnementale globale et intégrée, implanter de nouvelles Petites Centrales Hydroélectriques (PCH) sur le Rhône.

Accompagner les expérimentations de nouvelles technologies de production d'énergie renouvelable : 2 M€

- Mobiliser le Rhône et la Saône comme terrains d'expérimentation au service des talents industriels, et contribuer ainsi à l'émergence de nouvelles solutions de production d'énergie renouvelable.

Identifier les sites sur le territoire du Plan Rhône susceptibles d'accueillir des installations de production d'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque : 0,5 M€

Dans le respect des autres fonctions (zones d'expansion des crues, espaces naturels, espaces agricoles...).

Valoriser le potentiel de la Saône : 10 M€

La Saône, bien que moins puissante que le Rhône, représente un potentiel énergétique à ne pas négliger pour le succès de la transition énergétique.

- Installer des aménagements hydroélectriques sur les barrages de la Saône, après en avoir étudié le potentiel de production.



Barrage sur la Saône à Couzon-au-Mont-d'Or



© G. C. MOIRENC



© G. C. MOIRENC

Parc photovoltaïque de Bollène (84)

Le pilotage technique de ce volet est assuré par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales Auvergne-Rhône-Alpes.